

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 25 juillet 2013

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-Président, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Monsieur Gérard FISCHER, Vice-Président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Présidente, Monsieur Patrice KIEFFEL, Vice-président

membres en fonction : 7

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n° 1 : Construction d'une maison de la petite enfance et d'une microcrèche – Transaction avec l'entreprise MULLER TP

Monsieur le Président expose les difficultés à régler définitivement le marché signé avec MULLER TP, à savoir le lot 1 VRD du marché de travaux des structures petite enfance citées en objet. Les deux parties ne sont pas d'accord sur le montant de travaux supplémentaires demandé par l'entreprise.

Afin d'éviter d'entrer dans une phase contentieux qui s'annonce longue et incertaine, les deux parties ont convenu de passer par la procédure de transaction, selon les termes des articles 2044 et suivants du code civil afin de régler cette situation.

Monsieur le Président propose donc au bureau de l'autoriser à signer la transaction dont le projet est joint à la présente et qui a été présentée ce jour.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la transaction avec l'entreprise MULLER TP relative au chantier de la maison de la petite enfance et de la microcrèche qui prévoit le versement d'une indemnité à l'entreprise d'un montant de 6 554 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

POINT n° 2 : Attribution du Marché - Marché de fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale du restaurant du Lycée Interprofessionnel, de conseil et d'accompagnement des agents de restauration

Monsieur le Président précise que la consultation est terminée. La commission d'appel d'offres a fait son choix et a retenu la société API Restauration après l'analyse des offres. Le Président rappelle que le montant exact du marché ne peut être connu à l'avance, celui-ci étant signé sur la base d'un bordereau de prix unitaires.

Vu le rapport d'analyse des offres et les procès-verbaux des réunions de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes au présent marché avec la société API Restauration,

POINT n° 3 : Demande de subvention – Travaux d'individualisation des fluides de la cantine du LPI

Monsieur le Président précise que des travaux sont inscrits au budget pour l'individualisation des fluides de la cantine du LPI. Cette opération doit permettre d'améliorer le fonctionnement des différents équipements installés et de séparer les consommations de la cantine et du lycée, dans un souci d'amélioration de la performance énergétique des établissements.

La région Lorraine peut financer ces travaux à hauteur de 50 %. Il y a donc lieu de la solliciter officiellement pour obtenir la subvention.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) D'autoriser le Président à solliciter la région Lorraine pour financer les travaux cités en objet à hauteur de 50 % du montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 53244 € HT,

2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

Patrice KIEFFEL,

Gérard FISCHER,

Eliane KLEIN,

Alain PIFFER,